



**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> mars 2023**

Le Directeur de l'Administration du Personnel

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Anne-Sophie MARTENOT, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne-Sophie MARTENOT, Directrice Générale des Ressources Humaines, à Mme Delphine MOREAU, Directeur de l'Administration du Personnel le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Alain ROULLEAU, chef du service de la Protection sociale ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Frédéric FÉRAMUS, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Protection sociale.

M. Alain ROULLEAU et M. Frédéric FÉRAMUS peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du service de la Protection sociale.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Delphine MOREAU